



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 30 AVRIL 2007 à 18 heures 30**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161 - BP N° 13

Tél. 03.27.72.70.70

Fax 03.27.72.70.92

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 16 avril 2007, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY LOUIS Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ LEROUGE Annick – CANDELIER VALEZ Anne-Sophie – DOMISE PAGNEN Gérard – DHAUSSY ROCQUET Marie-Thérèse – MARLIÈRE Louis – DERICKXSEN GUIDEZ Thérèse - LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – HENNETON Odette – ROSZAK Robert – LECLAIR Patrick -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : M. PLATEAU André à M.DOMISE PAGNEN Gérard – Melle BARATA RODRIGUÉS Wendy à Mme MORY Nicole - Melle GAUGUET Karine à M.LEMAIRE Claude – M.CACHEUX Guy à M.LECLAIR Patrick – M.DOISE Pierre à Mme HENNETON Odette – Melle DUEZ Delphine à Mme HENNETON Odette – M. VENDEWINKELE Gérard à Mme HENNETON Odette —.

Absents excusés : MM. JOURDAIN David -

Absents : MM. RATAJCZAK Romain – HERMIER Sylvie – LIBESKIND Yves -.

Madame Nicole MORY a été élue Secrétaire.

A la fin de l'appel nominal des Membres du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, Monsieur Patrick LECLAIR Conseiller Municipal demande la parole à Monsieur le Maire : « il explique qu'en application de la réglementation un élu ne peut avoir qu'une seule procuration. Il constate que sa collègue Madame Odette HENNETON a trois procurations, ce qui est illégal. Monsieur le Maire lui répond que cela va être vérifié et sera le cas échéant consigné au procès verbal de la réunion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2541-5 et aux dispositions de l'article 14 du règlement intérieur qui stipule :

« Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Les pouvoirs sont remis au Maire en début de séance »

En conséquence Monsieur le Maire annule deux des trois mandats donnés à Madame Odette HENNETON.

Mademoiselle Delphine DUEZ et Monsieur Gérard VENDEWINKELE sont considérés comme absents excusés.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2007

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion et s'il y a des observations à formuler sur ce procès-verbal.

Monsieur Patrick LECLAIR, Conseiller Municipal, demande la parole « il indique qu'il a quelques remarques à formuler, mais que ce sont des remarques de pure forme. Tout d'abord page 13 du compte rendu. Monsieur le Maire tient à faire remarquer au Conseil Municipal et à l'auditoire que le compte rendu de la dernière réunion comporte 19 pages où toutes les interventions des élus sont consignées. Ce qui n'était pas arrivé depuis fort longtemps. Page 13 Monsieur LECLAIR indique qu'il y aurait lieu à la suite de la phrase « ... en cas de très fortes précipitations » et précise que lors d'une réunion de la commission municipale du P.O.S. de mettre une virgule après P.O.S. et une lettre minuscule à « le problème... » afin de lever toute ambiguïté sur le sens de la phrase. Ensuite à la page 17, le point n° 17 "Le Conseil Municipal après en avoir délibéré » je suppose que le terme « unanimité » a été omis et qu'il y a lieu de le rajouter. De même page 14, point n°9 de l'ordre du jour, le terme « unanimité » n'a pas été repris il y aurait lieu également de rectifier.

Monsieur le Maire prend acte des observations pertinentes de Monsieur LECLAIR qui seront reprises dans le compte rendu de la réunion.

Sans autre observation de la part des Conseillers Municipaux présents Monsieur le Maire déclare le procès verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

2 – Vote du Budget Primitif 2007

Monsieur le Maire explique pour ceux et celles qui ont fait remarquer que la date du 30 avril est un peu tardive pour voter le budget primitif 2007, que ce léger retard est lié à un problème informatique. Monsieur le Maire donne ensuite lecture de deux courriers, le premier qu'il a adressé le jeudi 12 avril 2007 à Madame LECAILLON, Sous-Préfète de l'arrondissement de CAMBRAI, le second étant la réponse de Madame la Sous-Préfète.

« Madame la Sous-Préfète,

Nous sommes confrontés à un problème informatique sérieux à la suite de travaux qui sont actuellement réalisés à la mairie, le serveur central de notre installation informatique (tous les postes informatiques de la mairie sont en réseau) est tombé en panne lundi 2 avril 2007, ce qui nous interdit tout travail en comptabilité notamment et qui nous empêche d'éditer le Budget Primitif 2007 que nous devons voter vendredi 13 avril, la société SJF ELECTRONIC met tout en œuvre afin de remédier le plus rapidement possible à ce désordre.

Je me suis rendu ce jour en Sous-Préfecture de CAMBRAI accompagné de Monsieur Maurice MORCHOISNE, Adjoint, afin de rendre compte à vos services des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Votre collaboratrice Madame Jocelyne HENNEQUIN, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture a eu la gentillesse de nous recevoir. Nous avons donc pu lui exposer en détail nos problèmes et l'impossibilité de voter notre budget primitif 2007 avant le 15 avril 2007. Je me suis engagé à ce que le Budget Primitif 2007 soit voté au plus tard le 30 avril 2007.

Madame HENNEQUIN, compte-tenu de cette situation pour le moins singulière, a pris note de ce report tout à fait exceptionnel et m'a demandé de vous en informer.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Préfète, en l'expression de mon profond respect »

Madame la Sous-Préfète a répondu le 24 avril 2007, courrier arrivé en mairie le 27 avril 2007 :

« Monsieur le Maire,

Par lettre du 12 avril 2007, parvenue dans mes services le 14, vous m'indiquez ne pas pouvoir adopter le Budget Primitif de votre commune dans le délai légal, à savoir, pour cette année, avant le 15 avril.

Vous me précisez que cette situation est justifiée par la panne informatique dont est victime votre service comptable.

Vous me signalez, cependant être en mesure de faire adopter le budget primitif 2007, par votre assemblée délibérante, au plus tard le 30 avril.

Les circonstances évoquées dans votre correspondance me conduisent à réserver une suite favorable à votre demande.

Je vous rappelle toutefois qu'en application de l'article L 1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous disposez, à compter de la date d'adoption du budget primitif, d'un délai de quinze jours pour transmettre ce dernier à mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée »

Avant de passer à l'examen du Budget Primitif 2007, je pense que nous allons tout d'abord procéder au vote des taux des trois taxes directes locales, puis nous procéderons au vote des subventions 2007 aux associations et nous terminerons enfin par le vote du budget primitif 2007.

Au préalable Monsieur le Maire donne lecture de la note qui a été remise aux Membres du Conseil Municipal.

« Dans le document détaillant les propositions de subventions aux associations il avait été initialement prévu une subvention de 100.000,00 Euros au Centre Communal d'Action Sociale.

La subvention 2006 votée au C.C.A.S. soit 185.000,00 Euros n'ayant pas été versée en totalité (100.000,00 Euros versés) l'excédent à la clôture de l'exercice budgétaire 2006 ne permet pas d'équilibrer le projet de Budget Primitif 2007 du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer pour octroyer une subvention 2007 au C.C.A.S de 150.000,00 Euros au lieu des 100.000,00 Euros initialement prévus »

Monsieur le Maire indique que ce point sera revu avec les subventions.

Nous commençons donc par le vote du taux des trois taxes directes locales.

I – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN, Adjoint aux finances.

Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN explique qu'il travaille sur ce budget 2007 depuis quelques temps déjà et indique que les règles comptables applicables aux collectivités locales diffèrent de ce qu'il a connu de la comptabilité générale applicable notamment aux entreprises.

Monsieur DOMISE PAGNEN rappelle à l'assemblée le souhait de la Municipalité de faire baisser pour la première fois la pression fiscale et par voie de conséquence de diminuer les taux d'imposition de chacune des trois taxes directes locales tout en respectant l'équilibre du budget 2007.

Les taux d'imposition étaient en 2006 de :

- Taxe d'Habitation 26,12 %
- Taxe Foncière (bâti) 19,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) 69,53 %

Pour 2007 ils passeront à :

- Taxe d'habitation 25,01 %
- Taxe Foncière (bâti) 18,80 %
- Taxe Foncière (non bâti) 66,57 %

Ce qui représente une baisse moyenne réelle de l'ordre de 4,25 % et ramène le produit fiscal 2007 qui sera perçu par la commune à 1.070.000 Euros la baisse des taux entraînant une diminution des recettes fiscales de 47 512 Euros. Les taux 2007 s'ils sont votés par le Conseil Municipal deviendront pour la première fois inférieurs aux taux moyens communaux au niveau départemental.

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler que le Conseil Municipal est conscient de l'importance des investissements qui ont été réalisés mais qu'il est temps que la population se rende compte que les impôts locaux à ESCAUDŒUVRES vont diminuer. L'an prochain si nous sommes réélus nous continuerons la baisse de la pression fiscale, ainsi que les années suivantes, dans la mesure du possible, afin d'avoir une pression fiscale et des taux d'imposition équivalents à ceux des communes voisines. Monsieur le Maire rappelle que c'est bien évidemment la part communale des impôts locaux qui va baisser, le département comme la région ayant quant à eux une politique fiscale différente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur Patrick LECLAIR demande la parole. Il souhaite faire une proposition qui va dans le sens de la baisse des impôts. Il pense après avoir travaillé la question qu'il est possible d'aller encore plus loin au niveau de la baisse des taux d'imposition d'autant que le budget 2006 a permis de dégager des excédents non négligeables.

- en diminuant
- La Taxe d'Habitation de 25,01 à 24,01 %
 - Le Foncier Bâti de 18,80 à 18,53 %
 - Le Foncier Non Bâti de 66,57 à 60,57 %

On arriverait à une situation financière pour la commune, sur le plan fiscal, qui permettrait de dégager encore une marge d'investissement suffisante pour réaliser les investissements 2007 projetés.

A la suite de la proposition de Monsieur LECLAIR s'engage un large débat Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN Adjoint aux Finances indique qu'il avait pensé appliquer une baisse des taux d'imposition plus importante que celle proposée. Toutefois il convient de rester très prudent cette année compte tenu qu'un certain nombre de travaux notamment de mise en conformité de la salle polyvalente ne sont pas chiffrés et qu'il faut bien évidemment tenir compte des « mauvaises surprises » dont nous pouvons avoir à faire face.

La proposition de Monsieur LECLAIR peut effectivement être retenue mais la prudence doit être de rigueur cette année déclare Monsieur le Maire qui suggère plutôt d'appliquer une baisse des taux plus importante l'an prochain si la situation financière de la commune le permet.

Monsieur le Maire rappelle ensuite à l'assemblée les propositions des taux qui pourraient être appliqués cette année.

- Taxe d'Habitation : 25,01
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18,80
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 66,57

Produit fiscal attendu

	Base d'imposition prévisionnelle 2007	Taux voté en 2007	Produit
Taxe d'habitation	1 931 000 €uros	25,01	482 943
Foncier bâti	2 953 000 €uros	18,80	555 164
Foncier non bâti	47 700 €uros	66,57	31 754
		TOTAL	1 069 861

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux 2007 d'imposition des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux 2007 d'imposition des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation	25,01
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	18,80
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	66,57

II – Vote des subventions et des dotations 2007 aux associations.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions aux associations telles qu'elles ont été présentées à la commission des finances.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
C.A.S.E.(FOOTBALL)	35 400,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
J.J.C.E. (JUDO JUJITSU)	8 444,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	
M.K.C.E. (KARATE)	2 010,00 €	2 871,00 €	2 900,00 €	
G.E.A. (GYM ADULTES)	1 050,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	
B.C.E. (BASKET)	32 950,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	
H.C.E. (HOCKEY)	22 060,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	
T.T.E. (TENNIS DE TABLE)	17 232,00 €	18 816,00 €	18 800,00 €	
P.C.E. (PETANQUE)	4 728,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
C.C.E. (CYCLO)	2 677,00 €	5 100,00 €	5 100,00 €	

G.L.P. (PÊCHE)	2 758,00 €	3 723,00 €	4 000,00 €	
E.G.E. (GYM ENFANTS)	660,00 €	1 800,00 €	800,00 €	
O3R CIRCUITS 3 RACING (VOITURES)	//	//	500,00 €	
	129 969,00 €	152 660,00 €	152 450,00 €	

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
C.T.L.(TEMPS LIBRE)	2 103,00 €	1 672,00 €	2 000,00 €	
T.F.C. (THE FLORA COMPAGNY)	3 480,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
L.S. (M.DHERMY)	//	//	1 000,00 €	
C 3 A (3ème ÂGE)	964,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	
SCALDOCOUTURE	//	500,00 €	500,00 €	
	6 547,00 €	8 672,00 €	9 500,00 €	

ASSOCIATIONS AMICALES ET SYNDICATS	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
P.E.E.P. (PARENTS D'ELEVES)	3 734,00 €	3 734,00 €	3 800,00 €	
U.N.R.P.A.	1 720,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	
	5 454,00 €	5 434,00 €	5 500,00 €	

ASSOCIATIONS ART ET CULTURE	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
H.M.E. (HARMONIE)	//	3 000,00 €	5 000,00 €	
O.M.C.E. (OFFICE MODERNE CULTURE)	//	1 760,00 €	1 760,00 €	
L.J.T. (LES JEUNES TALENTS)	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	
D.S.E. (DANSE DE SALON)	385,00 €	500,00 €	500,00 €	

R.A. (RÊVES D'ARTISTES)	//	500,00 €	500,00 €	
G.G.A.C. (GENEALOGIE)	//	500,00 €	500,00 €	
	885,00 €	7 760,00 €	8 760,00 €	

ASSOCIATIONS DU SOCIAL	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
C.C.A.S.	100 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
L.P.P. (LES PETITS PETONS)	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €	
	100 000,00 €	152 000,00 €	150 500,00 €	

ASSOCIATIONS DE COMMEMORATIONS	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
F.N.A.C.A.	2 840,00 €	2 508,00 €	2 500,00 €	
A.C.P.G.E.	//	1 410,00 €	1 400,00 €	
	2 840,00 €	3 918,00 €	3 900,00 €	

ASSOCIATIONS AYANT BENEFICIE DE DOTATIONS	SUBVENTIONS 2006	DEMANDES 2007	PROPOSITIONS 2007	
ACTION		800,00 €		
A.D.I.L.		150,00 €		
AIDES (SIDA)		150,00 €		
AMICALE LAÏQUE		250,00 €		
CANARI CLUB		200,00 €		
CENTRE REGIONAL NORD		100,00 €		
CYCLO CLUB CAMBRESIEN		500,00 €		
DEPORTES		450,00 €		
ECOLE DE MUSIQUE ROGER FRONVAL		1 513,00 €		

ECOLE DES JEUNES POMPIERS		500,00 €		
FOYER DES JEUNES DE CAMBRAI		250,00 €		
INTERVENANT MUSIQUE (OMCE)		10 000,00 €	O.M.C.E.	
LES AMIS DE MA MAISON		1 000,00 €		
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE		3 280,00 €		
MYOPATHIES		150,00 €		
PAROISSE SAINT GÉRY		100,00 €		
PRÉVENTION ROUTIÈRE		80,00 €		
PROTECTION DES OISEAUX		200,00 €		
RECHERCHE SUR LE CANCER		175,00 €		
SCÈNES MITOYENNES		8 000,00 €		
SCLEROSE EN PLAQUE		150,00 €		
SECOURS CATHOLIQUE		150,00 €		
SECOURS POPULAIRE		150,00 €		
SOCIETE DE DÉFENSE DES ANIMAUX		1 600,00 €		
TCHERNOBYL		200,00 €		
THÉÂTRE EN CAMBRÉSIS (intervenant écoles)		3 800,00 €		
LES BÉBÉS DU CŒUR		500,00 €		
	TOTAL	34 398,00 €		

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN Adjoint aux Finances. Monsieur DOMISE rappelle que le vote des subventions aux associations est un acte essentiel dans le cycle budgétaire annuel. Les subventions sont essentielles au fonctionnement des associations locales : clubs sportifs ou autres.

Pour le calcul des propositions de subventions, nous avons tenu compte des besoins réels de chaque association, il a d'autre part été tenu compte du bilan financier de l'association de l'année précédente. Il a également été tenu compte pour les associations de l'évolution, des effectifs, des résultats sportifs, etc.

Nous avons d'autre part tenu à doter toutes les associations sans exception. Aucune association n'a été exclue du régime des subventions. Nous avons regretté la dissolution de l'Orchestre d'Harmonie.

Globalement les subventions ont augmenté.

Monsieur le Maire souligne les excellents résultats sportifs du Club de Football et du Club de Hockey dont les équipes fanions vont monter de division. Obligatoirement cela entraînera une aide financière supplémentaire destinée à faire face aux nouveaux besoins financiers. Je vais vous donner quelques chiffres concernant ces associations sportives. Le football avait une subvention 2006 de 35.400 €uros elle passe en 2007 à 40.000 €uros. Le Club de Judo a énormément de licenciés plus de 200, leur subvention passe de 8440 €uros à 13000 €uros. Le Club du Temps Libre avait une subvention de 2100 €uros ils ont demandé 1673 €uros on propose de leur allouer 2000 €uros.

L'Harmonie Municipale qui reste la seule société musicale de la ville aura 5000 €uros pour assurer l'ensemble de ses prestations culturelles et l'Office Moderne de la Culture aura 1760 €uros, la Danse de Salon, les Jeunes Talents, et les nouvelles associations comme Rêves d'Artistes et la Généalogie vont recevoir une subvention de 500 €uros chacune.

Les Associations caritatives, la Lutte contre le Cancer, l'aide au logement, se voient également attribuer des dotations.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions concernant les subventions 2007.

Monsieur Patrick LECLAIR, Conseiller Municipal, demande la parole : « En ce qui concerne les subventions pour les associations sportives : connaissez-vous le nombre de licenciés pour le football et le basket ? »

Monsieur Gérard DOMISE lui indique qu'il a obtenu ces informations lors des demandes de subvention. Bien entendu nous n'avons pas vérifié auprès des fédérations respectives. Mais je pense pouvoir vous dire sans me tromper que le football a 172 licenciés, le judo 200, le basket annonce 160 licenciés, le hockey 135 licenciés.

Monsieur Patrick LECLAIR demande ensuite des informations relatives aux associations dites d'animations notamment le Club du Temps Libre et le Club du 3^{ème} âge, le Club du Temps Libre a demandé 1672 €uros et vont obtenir 2000 €uros, le Club du 3^{ème} âge demande 1500 €uros et va obtenir une subvention de 1000 €uros. Quand est-t-il au niveau des effectifs de chacune de ces associations ?

Monsieur Gérard DOMISE, Adjoint au Maire, lui répond : Le Temps Libre a 179 adhérents et le Club du 3^{ème} âge 25 adhérents. Dans le dossier de demande de subvention 2007 ils ont demandé une subvention plus importante que les années précédentes pour fêter leur 25^{ème} anniversaire.

Monsieur le Maire précise que le souhait de la Municipalité serait de pouvoir réunir ces deux associations mais ce ne sera pas chose aisée.

Monsieur LECLAIR aborde ensuite la subvention au centre communal d'action sociale. Cette subvention est passée de 100.000 €uros à 150.000 €uros. En 2006 cette subvention votée était de 185.000 €uros. Les 85.000 €uros n'ont jamais été versés au C.C.A.S.

Il demande s'il est possible de la maintenir au même niveau qu'en 2006 soit 185.000 €uros pour une raison toute simple c'est que le C.C.A.S a en projet la création d'une épicerie sociale qui représente un investissement important.

Monsieur Gérard DOMISE Adjoint au Maire indique que les dépenses 2006 du C.C.A.S se sont élevées à 138 000 €uros.

Il est vrai que l'on pourrait augmenter dès à présent la subvention du C.C.A.S mais je pense qu'il serait plus judicieux de voter un budget supplémentaire si besoin est lorsque le C.C.A.S aura chiffré le coût d'investissement de l'épicerie solidaire.

Madame Anne-Sophie CANDELIER adjointe aux affaires sociales, expose à l'assemblée ce qu'est une épicerie solidaire. Elle indique que Monsieur le Maire, Monsieur LECLAIR et elle-même sont allés visiter une épicerie de ce type qui fonctionne déjà à MAING. L'avantage de l'épicerie sociale permettra de mettre fin au système actuel d'assistantat. Actuellement ils viennent chercher leur colis, les gens ne cherchent pas à s'en sortir. Madame CANDELIER donne ensuite toutes les explications sur le fonctionnement de l'épicerie sociale. Les gens ne sont plus assistés, ils deviennent consommateurs.

Madame Odette HENNETON, Conseillère Municipale précise que cette idée est très bonne mais pense que cela sera très difficile à mettre en œuvre.

Monsieur Patrick LECLAIR Conseiller Municipal, indique qu'il n'a pas terminé son propos au sujet des subventions et notamment des associations bénéficiant de subventions et en particulier pour les associations qui oeuvrent pour la santé et le social il suggère à Monsieur le Maire et à l'assemblée Communale d'accorder des crédits complémentaires pour un montant total de 1145 €uros ce qui ne mettra pas en péril notre trésorerie.

Il propose d'accorder une dotation complémentaire de 400 €uros à ACTION de 50 €uros à l'Association AIDES (Lutte contre le SIDA) 50 €uros pour la lutte contre les myopathies, 70 €uros pour la prévention routière, 25 €uros pour la recherche contre le cancer 50 €uros pour la sclérose en plaque, 250 €uros pour le secours catholique et 250 €uros pour le secours populaire.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur les propositions faites par Monsieur LECLAIR.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité à la proposition de Monsieur LECLAIR.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, décide à la majorité (2 voix contre « Une équipe pour gérer ») d'allouer aux Associations ci-après, au titre de l'exercice 2007, les subventions et dotations suivantes :

SUBVENTIONS ET DOTATIONS 2007

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2007
C.A.S.E. ATHLETIQUE ET SPORTIF (FOOTBALL)	40 000,00 €
J.J.C.E. (JUDO JUJITSU)	13 000,00 €
M.K.C.E. (KARATE)	2 900,00 €
G.E.A. (GYM ADULTES)	1 350,00 €

B.C.E. (BASKET CLUB ESCAUDOEUVRES)	33 000,00 €
H.C.E. (HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES)	28 000,00 €
T.T.E. (TENNIS DE TABLE ESCAUDOEUVRES)	18 800,00 €
P.C.E. (PETANQUE)	5 000,00 €
C.C.E. (CYCLO CLUB ESCAUDOEUVRES)	5 100,00 €
G.L.P. (GARDONS LA PÊCHE)	4 000,00 €
E.G.E. (GYM ENFANTS)	800,00 €
O3R (CIRCUITS 3 RACING) - (VOITURES)	500,00 €
	152 450,00 €

ASSOCIATIONS « ANIMATIONS »	SUBVENTIONS 2007
C.T.L.(CLUB DU TEMPS LIBRE)	2 000,00 €
T.F.C. (THE FLORA COMPAGNY)	5 000,00 €
L.S. (LA SCALDOBRIGIENNE) (M.DHERMY)	1 000,00 €
C 3 A (CLUB DU 3 ^{ème} AGE) LES SCALDOBRIGIENS	1 000,00 €
SCALDOCOUTURE	500,00 €
	9 500,00 €

ASSOCIATIONS « AMICALES ET SYNDICATS »	SUBVENTIONS 2007
P.E.E.P. (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES d'ESCAUDOEUVRES)	3 800,00 €
U.N.R.P.A.	1 700,00 €
	5 500,00 €

ASSOCIATIONS « ART ET CULTURE »	SUBVENTIONS 2007
H.M.E. (HARMONIE)	5 000,00 €
O.M.C.E.	1 760,00 €
L.J.T. LES JEUNES TALENTS	500,00 €
D.S.E. (DANSE DE SALON)	500,00 €
R.A. (RÊVES D'ARTISTES)	500,00 €
G.G.A.C. (GROUPE DES GENEALOGISTES AMATEURS DU CAMBRESIS)	500,00 €
	8 760,00 €

ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE	SUBVENTIONS 2007
C.C.A.S. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	150 000,00 €
L.P.P. (LES PETITS PETONS)	500,00 €
	150 500,00 €

ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS	SUBVENTIONS 2007
F.N.A.C.A	2 500,00 €
A.C.P.G.E.	1 400,00 €

TOTAL	3 900,00 €
--------------	-------------------

TOTAL DES SUBVENTIONS 330 610,00 €uros

ASSOCIATIONS BENEFICIANT DE DOTATIONS	SUBVENTIONS 2007
ACTION (CENTRE D'INSERTION)	1 200,00 €
A.D.I.L.	150,00 €
AIDES (SIDA)	200,00 €
AMICALE LAÏQUE	250,00 €
CANARI CLUB CAMBRESIEN	200,00 €
CENTRE REGIONAL NORD	100,00 €
CYCLO CLUB CAMBRESIEN	500,00 €
DEPORTES	450,00 €
ECOLE DE MUSIQUE ROGER FRONVAL	1 513,00 €
ECOLE DES JEUNES POMPIERS	500,00 €
FOYER DES JEUNES DE CAMBRAI	250,00 €
INTERVENANT MUSIQUE (OMCE)	10 000,00 €
LES AMIS DE MA MAISON	1 000,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	3 280,00 €
MYOPATHIES	200,00 €
PAROISSE SAINT GÉRY (ESCAUDŒUVRES)	100,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	150,00 €
PROTECTION DES OISEAUX (LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX)	200,00 €
INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE CANCER	200,00 €
SCÈNES MITOYENNES	8 000,00 €
ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUE	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €
SECOURS POPULAIRE	400,00 €
SOCIETE DE DÉFENSE DES ANIMAUX	1 600,00 €
TCHERNOBYL	200,00 €
THÉÂTRE EN CAMBRÉSIS (intervenant écoles)	3 800,00 €
LES BÉBÉS DU CŒUR	500,00 €
TOTAL	35 543,00 €

- Précise que ces subventions ne sont pas grevées d'affectation spéciale mais ont bien pour objet les besoins généraux des associations bénéficiaires ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2007, article 65736 et 6574.

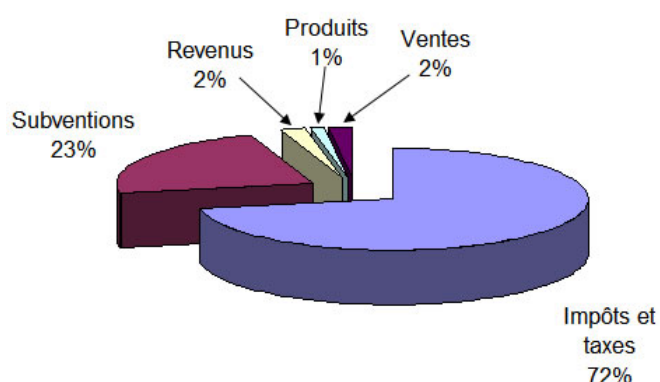
III – Vote du Budget Primitif 2007.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet du Budget 2007 :

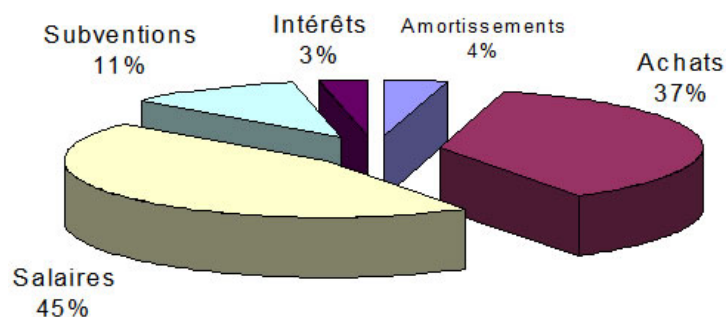
A) la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
COMPTES	RECETTES 2006	RECETTES PREVUES 2007	COMPTES	DEPENSES 2006	DEPENSES PREVUES 2007
002 – Report exploitation précédent	346 075,00 €	1 421 129,00 €	023 – Virement investissement	921 611,00 €	729 656,92 €
013 – Atténuation de charges	17 585,11 €	20 000,00 €	042 – Transfert entre sections	146 061,02 €	110 000,00 €
70 – Vente de produits	94 992,80 €	84 500,00 €	011- Charges générales	1 375 653,06 €	1 746 221,00 €
73 – Impôts et taxes	3 670 634,31 €	3 069 861,00 €	012 – Charges de personnel	1 647 068,10 €	1 954 770,08 €
74 – Dotations, subventions	1 153 787,31 €	642 165,00 €	65 – Autres charges	417 557,17 €	566 007,00 €
75 – Autres produits	94 497,96 €		66 – Charges financières	113 381,74 €	131 000,00 €
76 – Produits financiers	12 846,72 €		67 – Charges exceptionnelles	7 018,25 €	
77 – Produits exceptionnels	59 549,26 €		Résultats 2006	1 397 154,13 €	
TOTAUX	5 103 893,47 €	5 237 655,00 €	TOTAUX	5 103 893,47 €	5 237 655,00 €

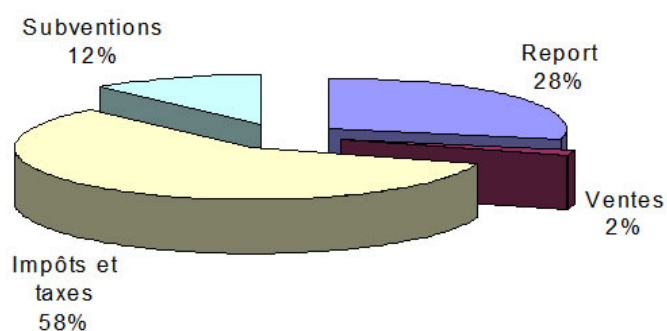
RECETTES 2006



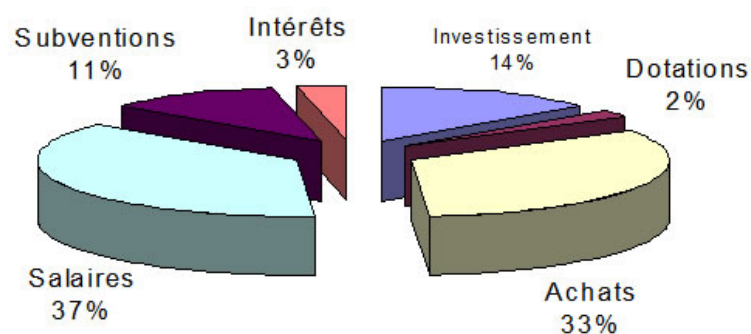
DEPENSES 2006



RECETTES PREVUES 2007



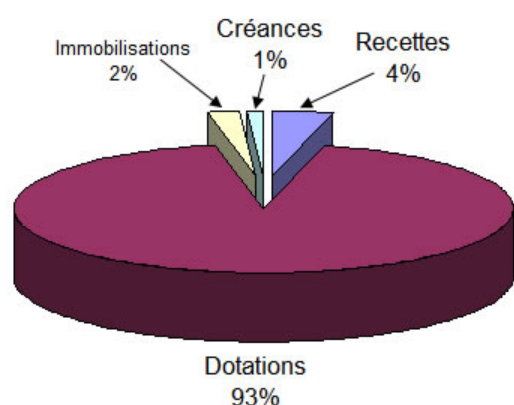
DEPENSES PREVUES 2007



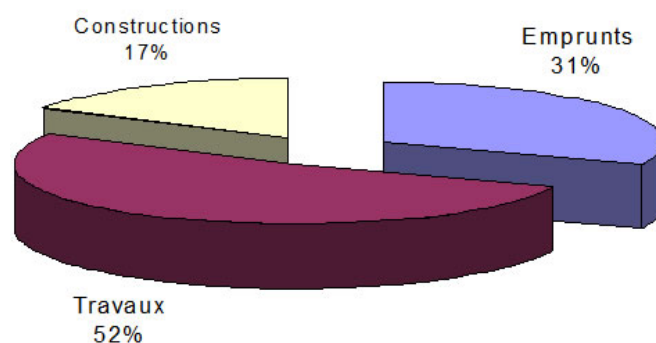
B) La Section d'Investissement

INVESTISSEMENT					
COMPTES	RECETTES 2006	RECETTES PREVUES 2007	COMPTES	DEPENSES 2006	DEPENSES PREVUES 2007
021 – Virement pour fonctionnement	921 611,00 €	729 656,92 €	001 – Solde d'investissement	249 626,00 €	560 376,92 €
040 – Recettes et amortissements matériels	96 091,80 €	110 000,00 €	16 – Emprunts et dettes	525 139,80 €	398 100,00 €
10 – Dotations des collectivités	2 350 620,20 €	433 477,00 €	20 – Frais d'études, licences et brevets	717,60 €	40 000,00 €
20 – Immobilisations		612 820,00 €	21 – Travaux, voirie, bâtiments publics, matériel, outillage, etc.	893 084,62 €	1 494 820,00 €
21 – Immobilisations	49 969,22 €		23 – Constructions et installations en cours	281 254,86 €	512 100,00 €
024 – Vente d'immeubles		689 000,00 €			
27 – Créances d'immeubles	13 518,78 €	430 443,00 €	Résultat 2006	810 003,12 €	
TOTAUX	2 510 200,00 €	3 005 396,92 €	TOTAUX	2 510 200,00 €	3 005 396,92 €

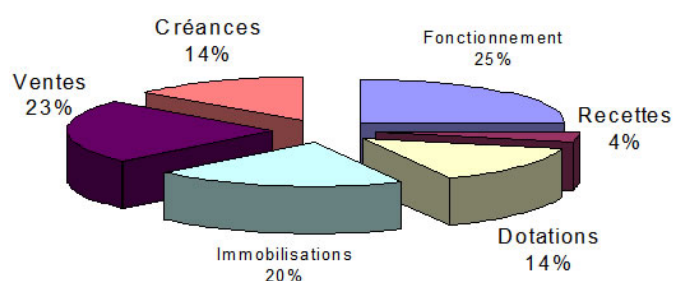
RECETTES 2006



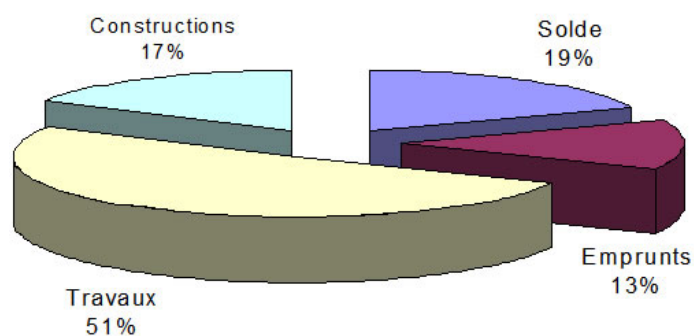
DEPENSES 2006



RECETTES PREVUES 2007



DEPENSES PREVUES 2007



Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE pour commenter le projet de Budget 2007. Monsieur DOMISE-PAGNEN rappelle tout d'abord que la situation financière était saine.

Le budget d'investissement tient compte tout d'abord de l'impérieuse nécessité de mettre la salle polyvalente aux normes de sécurité. C'est la priorité des priorités pour le conseil municipal :

- Il va d'abord effectuer les travaux de protection incendie pour **40 000 €** Après une nouvelle expertise, d'autres travaux de mise en conformité sont à prévoir (plafonds, locaux annexes, plancher).

Il y a aussi urgence à terminer les travaux commencés par l'ancienne municipalité et pour certains à revoir complètement leur conception :

- Pour la mairie : La réfection de la toiture, le réaménagement des locaux et du parking, l'achat de matériel de bureau, l'informatique, pour un montant estimé à **200 000 €**
- Pour la poste : Les travaux de toiture et l'aménagement de l'ancien logement (futur local de l'association « Scaldocouture ») vont s'élever à **50 000 €**
- Divers autres petits travaux (clôture voie S.N.C.F, aménagement d'un abri des mamans école Suzanne Lannoy, parking de l'ancienne salle des fêtes, réaménagement de la médiathèque ...) se chiffrent à environ **200 000 €**

Dans les prévisions, on peut citer :

- Pour la voirie : La réfection du chemin de Cauroir, la signalisation des rues, l'information, la propreté vont coûter **250 000 €**
- Les réfections des écoles et la création de classes pupitres s'élèveront à **150 000 €**
- Les travaux de toiture de l'église et la réfection du chœur seront de l'ordre de **30 000 €**
- La réfection de l'étang : la remise en état de l'île, la clôture et le local de l'étang se monteront à **35 000 €**
- A cela s'ajouteront **200 000 €** de matériel technique et de véhicules (camions).

Le conseil municipal a engagé aussi d'autres projets qui vont se chiffrer à plus de **800 000 €**, citons :

- L'étude de la nouvelle salle des fêtes
- La réfection de la rue du Marais
- Les frais liés à la réfection de la rue Jean Jaurès
- La réalisation d'un mini terrain d'entraînement au Hockey
- L'aménagement paysager de la ville, lié au Plan Local d'Urbanisme
- L'aménagement du sous-sol de l'école Suzanne Lannoy
- La viabilisation de nouveaux lotissements prévus près de la cité des Fleurs (le Clos Saint-Pierre) et dans la rue d'En Bas
- La constitution d'une épicerie solidaire
- Le square à l'emplacement du « hangar Hardy »
- La réalisation d'un parking, rue du 4 septembre 1870
- Le fleurissement de la ville.

Cette liste n'est, bien entendu, pas exhaustive. L'ensemble de ces mesures va donc engager plus de **2 000 000 €**

En matière de personnel communal, le conseil municipal a voté un budget prévisionnel supérieur aux années précédentes, afin de se donner les moyens de mettre en œuvre une politique raisonnée. Après avoir analysé la situation actuelle des personnels, des formations spécifiques destinées aux jeunes actuellement en contrat précaire seront mises en place afin de leur donner tous les outils nécessaires à une pérennisation de leur emploi au sein des services municipaux. Les nouveaux titulaires seront alors aptes à servir avec compétence et efficacité les missions qui leur seront confiées.

En matière de subventions, le conseil municipal a été fidèle à sa politique ; à savoir, donner les moyens aux associations qui s'évertuent à développer leur activité. Toutes ces sociétés ont vu leur dotation calculée en fonction de leurs besoins réels. La municipalité n'interviendra désormais que pour l'entretien et le fonctionnement de leurs installations, le prêt de véhicules pour le déplacement des équipes, la publicité de leurs manifestations, les dotations de coupes ou trophées. Les lots, le courrier et le téléphone seront à leur charge afin de respecter une parfaite équité entre l'ensemble des associations municipales.

La municipalité a également voté une subvention au C.C.A.S. de **150 000 €** afin qu'il puisse continuer de rendre de grands services aux plus démunis. A terme, le C.C.A.S., transformera, l'aide actuelle (sous forme de colis) par la création d'une épicerie solidaire.

Elle a également engagé une grande étude dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme pour changer l'aspect de notre ville en faisant ressortir ses atouts et en essayant de gommer ses défauts (grands parcs, chemins de promenades, aménagement de la voie sur berge de l'Escaut, pistes cyclables le long des grandes voies). Bref il faudra que la traversée de notre ville soit un plaisir. Beaucoup auront ainsi l'envie de s'y installer.

Nous espérons que la population nous donnera le temps afin de réaliser tous ces grands projets. Nous avons, cette profonde volonté de rendre à notre ville la place qu'elle mérite au sein de la communauté d'agglomération de Cambrai.

Votre conseil municipal avait la volonté de diminuer la pression fiscale, pour la première fois, cette année. Les taux communaux d'imposition des trois taxes directes locales vont ainsi passer de :

1. Pour la taxe d'habitation un taux de 26.12 à 25.01, **soit 4.20 % de baisse réelle**
 2. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties un taux de 19.64 à 18.80, **soit 4.30 % de baisse réelle**
 3. Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties un taux 69.53 à 66.57 **soit 4.25 % de baisse réelle**
- Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5.237.655 €uros.
 - Le budget de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3.005.396,92 €uros.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de sa prochaine réunion le Conseil se prononcera sur la vente de l'ensemble immobilier « Les Tilleuls » à la SA d'Habitat 62/59. Le prix de vente estimé par le service des Domaines s'élève à 545.000 €uros.

Monsieur le Maire demande ensuite aux Membres du Conseil Municipal s'ils ont des questions à poser sur le projet de Budget Primitif 2007.

Monsieur Patrick LECLAIR Conseiller Municipal indique qu'il a plusieurs questions à poser :

« - Pourrai-je avoir des détails sur les immobilisations corporelles chapitre 21 ; pour autres agencements et aménagements de terrains compte 2128 pour 612.820 €uros.

Installations matériel et outillage technique compte 2153 pour 140.000 €uros.

Autres immobilisations corporelles pour 200.000 €uros.

Et au chapitre 23 immobilisations en cours : installation matériel et outillage technique pour 400.000 €uros.

Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN adjoint rappelle que concernant les immobilisations corporelles, il faut rappeler que ce compte regroupe, comme nous l'avons déjà dit, de nombreux investissements. Je citerai la rénovation de la Mairie, l'ensemble des travaux qui sont réalisés en régie pour un montant de l'ordre de 200.0000 €uros. Concernant le matériel et l'outillage il est nécessaire de doter les services techniques de matériels de tonte, de nouveaux véhicules et en particulier de camions, il faut tenir compte également de l'achat de matériel informatique pour les écoles (classes pupitres) de matériels de bureau pour la Mairie et les écoles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de réfection de la rue Jean Jaurès par le Conseil Général du Nord. Les enrobés vont être complètement refaits. Les travaux doivent débuter en juillet 2007 pour s'achever en août. D'autre part la signalisation va être entièrement refaite à la fois rue Jean Jaurès et rue du Marais. L'objectif de la Municipalité c'est de faire d'ESCAUDŒUVRES une Ville accueillante au travers de l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme.

Monsieur LECLAIR pose à Monsieur le Maire une dernière question concernant la section de fonctionnement chapitre 023 virement à la section d'investissement : pour qu'il y ait cohérence avec la section d'investissement il faudrait indiquer au chapitre 021 à la place de « virement de la section d'exploitation, virement de la section de fonctionnement.

Monsieur Gérard DOMISE PAGNEN Adjoint au Maire explique qu'effectivement c'est bien un virement de la section de fonctionnement mais que la nomenclature comptable M14 a changé.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, (« Une équipe pour gérer »).

Vote le Budget Primitif 2007 tel qu'il a été présenté.

La séance est levée à 19 heures 55.